

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **PARENT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 16 février 2022, sous la présidence de Monsieur Vincent TOURLONIAS, Maire.

Etaient présents : Vincent TOURLONIAS, Jean-Louis NAVARON, Sylvie EVON, Jean-Yves GAUMY, Marlène REIX, Jérôme PROUHEZE, Joëlle BOURASSEAU-VEILLAULT, Thierry VOISIN, Nadège FAURIAT, Marie-Pierre BESNIER, Eric BISCARRAT.

Absents excusés : Stéphanie WACKER (pouvoir à V. TOURLONIAS), Eric REDFORD (pouvoir à M. REIX), Damien BOUCHE.

Mme Joëlle BOURASSEAU-VEILLAULT a été élue secrétaire.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2021

a. BUDGET PRINCIPAL.

Jean-Louis NAVARON, adjoint aux finances, présente le **Compte administratif 2021**, établi par le Maire, qui retrace les réalisations de l'année écoulée, en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, et les résultats qui en découlent.

Il dresse une analyse des points principaux (coûts de fonctionnement, état de la dette, investissements, restes à réaliser) montrant que les dépenses et recettes réalisées sont globalement conformes aux prévisions du budget primitif.

En fonctionnement, on peut noter que les dépenses réelles sont inférieures aux prévisions du budget primitif, mis à part les frais de personnel légèrement en hausse, à cause de l'embauche de 3 agents en CUI-CAE, dont 2 pour le périscolaire compte-tenu des contraintes liées au Covid. (2 services à la cantine, surveillance des enfants sur 2 temps...). Ces dépenses sont compensées par l'aide de l'Etat, imputée au compte 6419 en recettes.

Les recettes réelles sont supérieures aux prévisions (notamment en raison des taxes sur les droits de mutation plus et sur les terrains constructibles, et de la vente de parcelles)

En investissement, les dépenses principales sont les travaux d'extension du groupe scolaire-cantine qui vient de se terminer et le début d'embellissement du centre-bourg (place de l'ancienne mairie)

A noter également l'achat de mobilier pour la nouvelle cantine et de matériel pour les services techniques.

Les recettes proviennent du FCTVA (pour les travaux cantine de 2020), des subventions des divers financeurs.

Les travaux prévus sur 2021 n'étant pas achevés en totalité, il y a des restes à réaliser en dépenses, inférieurs aux restes à réaliser recettes

L'excédent de fonctionnement important a permis d'autofinancer ces dépenses sans avoir recours à l'emprunt.

Monsieur NAVARON donne également quelques indicateurs fondamentaux sur la situation financière de la commune qui s'avère être saine avec une très bonne capacité d'autofinancement et une capacité de désendettement sur moins de 2 ans.

Le Maire se retire et Jean-Louis NAVARON fait procéder au vote.

Le conseil, à l'unanimité, vote le compte administratif 2021, tel que présenté et résumé ci-dessous.

Section de Fonctionnement :

Dépenses	417 830.09
Recettes	614 046.11
Résultat de l'exercice :	196 216.02
Résultat reporté :	114 449.06
Résultat de clôture :	310 665.08

Section d'investissement :

Dépenses	747 316.13
Recettes	498 432.55
Résultat de l'exercice :	- 248 883.58
Résultat reporté :	- 90 592.04
Résultat global :	- 339 475.62
Restes à réaliser Dépenses	93 075.60
Restes à réaliser Recettes	150 989.12
Solde R.A.R.	57 913.52
Résultat avec RAR	- 281 562.10

Résultat global de clôture avec RAR = 29 102.98

Ces résultats devront être affectés au budget 2022.

b. C.C.A.S.

Compte-tenu que le CCAS a été dissous au 31 décembre 2021, c'est au conseil municipal de voter son Compte Administratif. Il est précisé qu'une Commission Communale des Affaires Sociales a été créée et qu'elle aura strictement les mêmes attributions que le CCAS.

Monsieur le maire présente les comptes 2021 avec rappel du budget voté par le conseil d'administration, et le résultat qui en découle.

Pas de section d'investissement.

En dépenses de fonctionnement il y a essentiellement les colis de Noël aux anciens, et les secours alloués aux familles notamment pour les frais de chauffage. A noter que le voyage et la galette des anciens n'ont pu avoir lieu à cause des contraintes sanitaires liées au Covid.

La seule recette est la subvention annuelle versée par la commune.

Le Maire se retire et Jean-Louis NAVARON fait procéder au vote.

Le conseil, à l'unanimité, vote le compte administratif 2021 du C.C.A.S., tel que présenté et résumé ci-dessous.

Dépenses :	3 938.14
Recettes :	2 500.00
Résultat de l'exercice :	1 438.14
Résultat reporté :	6 434.36
Résultat de clôture :	4 996.22

(ce résultat sera intégré au Budget 2022 de la commune)

2. COMPTES DE GESTION 2021

Les **comptes de gestion** sont établis par le **Receveur municipal** et retracent aussi les réalisations de l'année écoulée. Les comptes et les résultats sont conformes à ceux de la comptabilité communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion du budget principal et celui du C.C.A.S. .

3. PROJETS D'INVESTISSEMENTS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

✓ AMENAGEMENT CENTRE-BOURG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de réaménagement du centre-bourg, élaboré en 2021, consistant à l'embellissement de la place de l'ancienne Mairie et des rues adjacentes, avec réfection des réseaux d'assainissement, création de places de stationnement et de zones végétalisées.

Les travaux devaient s'effectuer en deux tranches, dont la 1^{ère}, d'un coût estimatif de 291 500 € HT, concernant la Place de la Mairie, les rues de l'Eglise, des Lilas, et des frères Mirallès, a débuté en septembre 2021. Les demandes de subventions ont été faites auprès de l'ETAT (DETR et DSIL), la Région (Bonus Relance) et le Département (FIC Plan de relance) et ont été obtenues, sauf le DSIL.

Il est précisé que cette opération est inscrite dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) porté par l'Agglo Pays d'Issoire.

A ce jour, une partie des travaux a été effectuée (embellissement place de la mairie avec création de places de stationnement) pour un montant de 151 171 €.

Par contre, les travaux de voirie et assainissement n'ont pu débuter car il est nécessaire au préalable d'avoir un diagnostic à jour du réseau d'assainissement, en cours de réalisation par l'Agglo Pays d'Issoire ayant la compétence. Les parties assainissement et voirie ne pourront donc débuter qu'après obtention du diagnostic (fin 2022), en même temps que les travaux initialement prévus pour la 2^{ème} tranche (rue du Quaire) estimés à 101 860,50 € HT.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de redéposer une demande de subvention DSIL 2022 pour l'ensemble du projet avec actualisation du montant et présente le plan de financement correspondant :

Coût prévisionnel du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Dépenses d'ingénierie	23 701.40 €	Etat DETR 2021	22.23%	87 450 €
Travaux	369 598.60 €	Etat DSIL 2022	22.12%	87 000 €
		Conseil régional	27.40%	80 000 €
		Conseil Départemental	15.26%	60 000 €
		Autofinancement	20.00%	78 850 €
TOTAL	393 300 €	TOTAL	100 %	393 300 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'actualisation du projet et décide de demander une subvention à l'Etat au titre de la DSIL 2022 pour l'ensemble du projet d'un montant estimatif de 393 300 € HT.

✓ BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES RUE DES FRERES MIRALLES

Monsieur le Maire expose au Conseil que le bourg ancien de la commune, situé sous les pentes du Puy d'Ecouyat, est de plus en plus soumis à de forts risques d'écoulement des eaux pluviales compte tenu des orages et des pluies à fort débits fréquents ces dernières années.

Les eaux arrivant d'un chemin au-dessus du village, dévalent les rues pour déboucher sur la rue principale (RD 1), provoquant souvent des coulées de boue conséquentes.

Face à de tels phénomènes, amenés à se répéter, afin d'éviter au maximum les dégâts matériels et protéger la population, une étude a été engagée pour trouver des solutions à ces problèmes récurrents.

Il en ressort la proposition de créer un bassin de rétention des eaux pluviales sur le secteur haut de la rue des Frères Mirallès, dispositif qui sera complété par la replantation de haies.

Monsieur le Maire donne connaissance du projet à l'assemblée et de son plan de financement et précise qu'il est inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) porté par l'Agglo Pays d'Issoire.

Coût prévisionnel du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Etude hydraulique	3 000.00 €	Etat DETR 2022	50.00%	71 600 €
Dépenses d'ingénierie	7 849.13 €			
Travaux réseaux et fossés	28 543.80 €			
Bassin de rétention de 390 m ³	102 275.00 €	Autofinancement	50.00%	71 600 €
Frais divers	1 532.07 €			
TOTAL	143 200.00 €	TOTAL	100 %	143 200 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de création d'un bassin de rétention des eaux pluviales en haut de la rue des Frères Mirallès, et décide de demander une subvention à l'Etat au titre de la DETR 2022.

✓ **TABLEAU PROGRAMMATION FIC 2022**

Monsieur le maire explique au Conseil qu'il y a lieu, comme chaque année d'inscrire les projets pouvant bénéficier d'une subvention du Département, au titre du FIC et de remplir le tableau de programmation correspondant avant le 15 mars.

Pour rappel, le taux de subvention est de 20 % sur le montant HT du projet x par un coefficient de 0,88

Il propose d'inscrire, pour 2022 les dossiers suivants, en cours de chiffrage :

- **les travaux de voirie : aménagement de carrefour (dépense subventionnable maxi 16 145 €)**
- **la réparation du pont SNCF le long de l'Allier** : le pont est en très mauvais état et les travaux de voirie sont à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer un dossier de subvention pour les projets précités et charge M. le Maire de réunir toutes les pièces nécessaires.

4. DESIGNATION PROPRIETAIRES FONCIER BÂTI ET PROPRIETAIRES FORESTIERS POUR LA CIAF

Monsieur Jean-Yves GAUMY, adjoint en charge des questions agricoles, explique que, dans le cadre du programme de révision de la réglementation des boisements, initié par le Département du Puy-de-Dôme, une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier va être créée et le conseil municipal doit désigner 2 propriétaires titulaires de foncier non bâti + 1 suppléant et 2 propriétaires forestiers + 2 suppléants.

Suite à l'affichage en mairie, et aux candidats présentés, le Conseil municipal, désigne, à l'unanimité :

✓ **Propriétaires foncier non bâti :**

- **membres titulaires :**
 - M. Jean-Yves GAUMY**
 - M. Patrick RICHIOUD**
- **membre suppléant.**
 - M. René DROUIN**

✓ **propriétaires forestiers :**

- **membres titulaires :**
M. Norbert SADOT
Mme Catherine BOUHARD
- **membres suppléants :**
M. Georges GILLARD
M. Yves CHAMPSOLOIS

5. ABATTEMENT FACULTATIF TAXE D'HABITATION

Renseignement pris auprès de la DGFIP, il est trop tard pour voter les abattements sur l'année 2022, et la taxe d'habitation sera totalement supprimée à partir de 2023, il est donc inutile de délibérer.

6. DENOMINATION DE LA RUE ET DU FUTUR LOTISSEMENT DE LA GARDE

Monsieur le maire informe le conseil du projet de lotissement de La Garde, lancé par GEO-TERRAINS. Les compromis de vente sont pratiquement tous signés, les fouilles archéologiques vont débiter prochainement sur la partie concernée.

Même si la réalisation n'est pas prévue avant fin 2023, il y a lieu de chercher un nom au lotissement ainsi qu'à la voie qui le desservira.

Monsieur le Maire invite le Conseil à réfléchir et à faire des propositions afin de prendre une décision lors d'une prochaine séance.

7. POINTS INFOS

✓ **Travaux :**

- Devis en attente pour la signalisation du bourg
- Barrière réparée le long de la RD en montant de la Gare
- Travaux place de la mairie en cours d'achèvement avec les plantations
- La chaudière du gymnase a été réparée

✓ **Environnement :**

- Jérôme PROUHEZE donne connaissance des points importants du Débat d'Orientation Budgétaire du SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE et du projet d'installation de colonnes collectives sur les communes. Il est convenu d'étudier cette possibilité dans le bourg notamment.

✓ **Communication :**

- Le nouveau site internet vient d'être mis en ligne. Convivial et attractif, il met en valeur la commune et son actualité et est déjà bien visité.

✓ **Animation :**

- Du 5 au 10 avril, aura lieu au gymnase, une installation dénommée « Le Cocon » avec une série d'expositions graphiques et des concerts, organisés par API et mis en scène par l'Atelier du Vent. Ceux qui le peuvent sont invités à participer aux préparatifs.
- Réunion de la Commission Jeudi 10 mars à 18h30
- Café de la mairie Dimanche 6 mars

8. ORGANISATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril prochains.

Bureau de vote à la mairie, de 8h à 18h.

Un doodle sera créé pour s'inscrire sur les différents créneaux pour tenir le bureau ces 2 jours.

QUESTIONS DIVERSES

Prochains rendez-vous :

- 16 mars à 18h30 commission des finances
- 24 mars à 19h conseil municipal